

- La résolution de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011, qui s'appuie sur un rapport complet de la Commission européenne de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, stipule à l'alinéa 8_1_4 qu'il est **nécessaire "de porter une attention particulière aux personnes « électrosensibles » atteintes du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques et de prendre des mesures spéciales pour les protéger, en créant par exemple des « zones blanches » non couvertes par les réseaux sans fil."**

PAR CONTRE

Un plan d'action se fait toujours attendre au Québec.

- À Halifax, l'Environmental Health Center (EHC) traite les personnes atteintes d'hypersensibilité électromagnétique.

PAR CONTRE

Au Québec, il est non seulement dispendieux de se faire soigner pour cette condition, il est difficile, voire impossible, de trouver un nombre suffisant de médecins qualifiés pour traiter cette maladie.

- L'EHC est une clinique permanente de santé environnementale construite par le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse et affiliée au bureau du doyen de la Faculté de médecine de l'Université Dalhousie. (Lire ce résumé d'article signé par son directeur le Dr Roy Fox et qui traite d'électrosensibilité : www.aehf.com/articles/97sympabs.htm)

PAR CONTRE

Au Québec, les personnes atteintes d'hypersensibilité électromagnétique souffrent toujours en silence...



L'Association pour la santé
environnementale du Québec

www.aseq-ehaq.ca

Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ) est un organisme sans but lucratif fondée en 2004.

L'ASEQ-EHAQ soutien les personnes souffrant d'hypersensibilités environnementales (polytoxicosensibilités en anglais Multiple Chemical Sensitivity (MCS), les sensibilités électromagnétiques, le syndrome de fatigue chronique/ encéphalomyélite myalgique (SFC/EM), la fibromyalgie (FM) en leur offrant de l'information et des services dans l'objectif d'améliorer leur qualité de vie.

La mission de l'ASEQ-EHAQ comprend en plus du soutien (l'éducation, des ressources, une ligne téléphonique, des réunions de soutien, logements sains, un guide ressources, un bulletin, etc.) aux gens souffrant d'hypersensibilités environnementales, ainsi que de faire de la prévention en enseignant comment assainir son environnement par le biais du développement durable.

HYPERSENSIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE



Progrès n.m. 1. Mouvement en avant // 2. Développement de la civilisation // 3. Évolution positive de la société.

Nous vivons à une époque où percées scientifiques et avancées technologiques se succèdent à vive allure. L'avènement de l'internet, de la téléphonie cellulaire et du Wi-Fi, notamment, a véritablement transformé la planète et révolutionné notre façon de communiquer.

Par contre, *un monde sans-fil n'est pas un monde sans failles*. En effet, le progrès a un prix parfois énorme, comme peuvent en témoigner les milliers de Québécois souffrant d'hypersensibilité électromagnétique, une condition dont souffre aussi l'ancien premier ministre de la Norvège et mère du concept du développement durable, Gro Harlem Brundtland (détails : www.electrosensitivesociety.com/2010/04/01/toronto-star-tyler-hamilton).

Hypersensibilité Électromagnétique n.f.

1. Sensibilité accrue aux ondes électromagnétiques et aux champs électriques ou magnétiques provenant de diverses sources, tel que les moniteurs d'ordinateurs, téléphones cellulaires, antennes relais, technologie sans-fil, éclairage fluorescent, téléviseurs et autres appareils électriques communs, etc. //
2. Une maladie insidieuse puisque la majorité des symptômes sont invisibles mais bel et bien réels. //
3. Une condition physiologique caractérisée, notamment, par des symptômes neurologiques et immunologiques : maux de tête, étourdissements, fatigue, problèmes de concentration, chocs électriques, douleurs généralisées chroniques, crampes musculaires, problèmes cutanées (picotements, sensations de brûlures, démangeaisons), etc.

Ce problème débilant, qu'il soit causé ou simplement accentué par le monde dans lequel on vit, n'en reste pas moins invalidant dans la vie quotidienne des personnes atteintes. Certaines personnes atteintes d'hypersensibilité électromagnétique doivent s'isoler et sont contraintes de cesser le travail et parfois même de quitter leur domicile.

Une journée passée dans la peau d'une personne atteinte de cette condition peut parfois être terriblement pénible. Un geste anodin tel que faire l'épicerie, prendre une marche en public ou regarder la télévision peut déclencher une panoplie de symptômes et gravement diminuer la qualité de vie.

Pour des milliers de travailleurs québécois, cette réalité quotidienne les empêche de donner leur plein rendement au travail et, dans plusieurs cas, les a retiré du marché du travail contre leur gré. Présentement, la province du Québec est remplie d'avocats,

médecins, cuisiniers, professeurs, cols bleus, comptables et ingénieurs, pour ne nommer que ceux-là, qui souffrent en silence et qui ne peuvent plus s'attendre à vivre une vie fonctionnelle, voire une vie normale. Qui plus est, cette condition est méconnue des médecins qui pourraient être en mesure d'assister les victimes et les guider dans leurs démarches visant à retrouver la santé.

Saviez-vous que?

- La Suède est un pays où la recherche sur l'hypersensibilité électromagnétique est avancée. Dans ce pays, cette condition est reconnue officiellement comme étant un handicap donnant droit à des accommodements. (Détails sur www.feb.se)

PAR CONTRE

Ni le gouvernement canadien ni le gouvernement du Québec n'a encore agi afin de reconnaître cette condition.

- La Commission canadienne des droits de la personne reconnaît officiellement l'hypersensibilité électromagnétique (www.chrc-ccdp.ca/research_program_recherche/esensitivites_hypersensibilitee/page1-fra.aspx).

PAR CONTRE

À ce jour, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ne viennent pas en aide aux nombreuses victimes.

- L'Organisation Mondiale de la Santé **ET** Santé Canada reconnaissent la légitimité des symptômes. Bien qu'ils

affirment qu'il n'est pas prouvé hors de tout doute qu'ils sont causés par les champs électromagnétiques, de solides preuves en ce sens s'accumulent sans cesse. À ce sujet, lire ces deux textes:

www.citizensforsafetechnology.org/Electromagnetic-Hypersensitivity-Evidence-for-a-Novel-Neurological-Syndrome.2.1206 et <http://21esiecle.qc.ca/lelectrosensibilite-elucidée>

PAR CONTRE

Le gouvernement provincial reste muet à ce sujet et le Collège des Médecins du Québec ne s'implique pas dans ce dossier pourtant critique.

- Les chercheurs estiment qu'au moins 3 à 5 % de la population est sévèrement atteinte d'hypersensibilité électromagnétique.

PAR CONTRE

Aucune statistique officielle n'existe à ce jour au Québec puisque aucune démarche gouvernementale n'a été prise afin de brosser un portrait global de la situation et d'établir un plan d'action.

- L'Organisation mondiale de la santé a confirmé en mai 2011 que les micro-ondes émises par le téléphone cellulaire sont fortement soupçonnées d'être cancérigènes.

PAR CONTRE

Un plan d'action se fait toujours attendre au Québec.